



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

4 octobre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.949

OBJET : BUDGET PÉDAGOGIQUE 2010-2011 DE L'ECOLE SUPÉRIEURE D'ART

Le 04/10/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 Septembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, M. Yannick DECARA à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Catherine SILVESTRE à M. Alexandre GALLESE

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



01.09

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Département Ressources
et Relations Humaines
Direction de la Gestion des Effectifs,
des Recrutements et des Compétences

RAPPORT POUR LE **CONSEIL MUNICIPAL** DU 04/10/10

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE

-

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : BUDGET PÉDAGOGIQUE 2010-2011 DE L'ECOLE SUPÉRIEURE D'ART - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'Ecole Supérieure d'Art est un pôle d'enseignement artistique qui remplit sa mission nationale de service public d'enseignement supérieur artistique. L'établissement accueille en moyenne 140 étudiants par an pour les amener en cinq ans au Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique, avec un troisième cycle. L'offre pédagogique tourne principalement autour des enseignements plastiques, enseignements théoriques, recherche en art et relations internationales.

Dans le prolongement de sa mission d'enseignement supérieur, elle développe, au plus près de sa pédagogie, une mission d'action culturelle en partenariat avec différents acteurs culturels locaux, nationaux et internationaux. L'enseignement pédagogique est assuré par 25 enseignants (347 heures par semaine), 9 assistants et assistants spécialisés (169 heures par semaine) et 6 intervenants sur les ateliers ouverts post et périscolaires vacataires (32 heures par semaine).

En plus de cette mission nationale, elle développe une offre variée en ateliers ouverts post et périscolaires. Elle accueille donc en moyenne 280 personnes de tous âges chaque semaine, originaires d'Aix-en-Provence ou de sa communauté.

L'Ecole agit également en tant qu'opérateur culturel par des actions de diffusion et de sensibilisation : expositions, manifestations, projections, conférences dont elle est à l'initiative et auxquelles elle participe en tant que partenaire ou lieu d'accueil. Dans les ateliers permanents, l'enseignement se structure autour de projets thématiques.

En lien avec l'Ecole Supérieure d'Art, la Direction Générale Adjointe des Services en charge des Finances, de la Programmation, de l'Informatique, des Ressources et des Relations Humaines a mis en place un outil de régulation et de suivi mensuel des dépenses de l'établissement (cf. tableau ci-dessus).

Une dotation est déterminée pour l'année par fonction (enseignants et non-enseignants) et type de statut (titulaire et non-titulaire). Le tableau est ensuite complété mensuellement et permet de suivre les dépenses de l'établissement.

La présente délibération est destinée à la présentation de la grille pédagogique de l'Ecole Supérieure d'Art pour l'année universitaire 2010-2011. Le budget global proposé pour 2010-2011 est le suivant :

		Dotation 2009 - 2010	Consommé 2009 - 2010	Réalisé	% Evolution consommation	Prévision 2010 - 2011	Evolution dotation 2009-2010 →2010-2011
NON ENSEIGN.	Titulaires	637 485 €	673 284 €	+35 799 €	+ 6 %	680 016 €	6.6 %
	Non titulaires	0 €	2 669 €	+2669 €	0%	36 000 €	
	Sous-total	637 485 €	675 953 €	+38468 €	+ 6 %	716016 €	12.3 %
ENSEIGNANTS	Titulaires	972 970 €	975 672 €	+2702 €	0 %	985 428 €	1.3 %
	Contractuels	189 433 €	244 381 €	+ 54 948 €	+ 29 %	189 433 €	0 %
	Vacataires perm	124 314 €	106 146 €	-18168 €	-15 %	106 146 €	- 15 %
	Ateliers ouverts	54 060 €	54 493 €	433 €	1 %	54 493 €	0 %
	Sous-total	1 340 777 €	1 380 692 €	+ 39915 €	+3 %	1 335 500 €	- 1 %
INTERV. PONCTUELS	Rémunération	108 667 €	88 812 €	-19855 €	-18 %	88 812 €	-20.9 %
	Frais annexes	5 000 €	6 288 €	1288 €	26 %	5 000 €	0 %
	Sous-total	113 667 €	95 100 €	-18567 €	-16 %	94 012 €	- 20.9 %
Modèles vivants		10 326 €	5 200 €	-5126 €	-50 %	5 200 €	0 %
			0 €				
TOTAL GENERAL		2 102 255 €	2 156 945 €	+ 54 690 €	+2.60%	2 150 728 €	+ 2.3 %

1) Dotations pour le personnel non-enseignant titulaire et non titulaire :

Il est envisagé de reconduire les crédits nécessaires au financement des postes des personnels titulaires et non-titulaires du **1^{er} septembre 2010 au 30 août 2011.**

2°) Dotations pour le personnel enseignant titulaire :

Il est envisagé de reconduire pour le personnel titulaire enseignant une enveloppe financière permettant la rémunération d'heures supplémentaires de coordination du **1^{er} octobre 2010 au 30 juin 2011** dans le cadre de la coordination pédagogique exercée par ce personnel.

Sont concernés :

- 5 professeurs d'enseignement artistique titulaires, à raison de deux heures hebdomadaires soit 10 heures,
- 4 assistants spécialisés d'enseignement artistique titulaires, à raison de 9 heures hebdomadaires au total,

Soit un total de 19 heures hebdomadaires de coordination pédagogique, auxquelles s'ajoutent deux heures hebdomadaires effectuées par un professeur d'enseignement artistique contractuel, soit un **total de 21 heures** de coordination pédagogique représentant un coût prévisionnel de **21.180 euros**.

Ces heures sont complétées par **quatre heures hebdomadaires** de coordination du 3^{ème} cycle Locus Sonus, subventionnées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à raison de **5.000 euros** par an et réalisées par un professeur d'enseignement artistique titulaire.

3°) Dotations pour le personnel enseignant non titulaire :

a) Permanents :

Le renouvellement de 14 emplois d'enseignants vacataires et contractuels est envisagé à compter du **1^{er} Octobre 2010** avec la reconduction d'une enveloppe budgétaire pour l'année universitaire 2010/2011 pour ce personnel, soit :

- **70 heures hebdomadaires** pour la rémunération des enseignants vacataires et 13 heures financées à hauteur de **20 000 euros** par la DRAC pour le programme de 3^{ème} cycle,
- **82 heures hebdomadaires** pour la rémunération des enseignants contractuels dont deux heures hebdomadaires de coordination pédagogique.

Dans le cadre de la présente année universitaire et compte tenu des éléments évoqués, je vous propose de mettre en place la grille pédagogique suivante :

	Dotation 2009-2010	Consommé 2009-2010	Prévision 2010-2011
Contractuels	189 433 €	244 381 €	189 433 €
Vacataires permanents	124 314 €	106 146 €	124 314€
<u>TOTAL</u>	313 747 €	350 527 €	313 747€

b) Non Permanents :

Ce secteur d'activité regroupe les modèles vivants et les intervenants ponctuels qui participent à la formation des élèves de l'Ecole Supérieure d'Art.

Les **modèles vivants** représentent un budget annuel 2010-2011 de **5.200 euros**.

Les **intervenants ponctuels** seront rémunérés sur un budget prévisionnel de **88.812 euros**, dont 5.000 € sont pris en charge par la DRAC au titre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Le budget des frais annexes (déplacement, hébergement des intervenants) est fixé à **5.000 euros** pour l'année universitaire 2010-2011.

c) Ateliers Ouverts :

L'Ecole Supérieure d'Art propose aux amateurs de tous âges - enfants, adolescents, et adultes - des cours post et périscolaires dans le cadre des ateliers ouverts. Cette mission de service public concerne actuellement plus de 300 personnes. Ces cours s'autofinancent par les recettes propres générées par les inscriptions.

	Dotation 2009-2010	Consommé 2009-2010	Prévision 2010-2011
Ateliers Ouverts	54 060 €	54 493 €	54 493 €

Compte tenu de ces éléments, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir **décider** :

- **la reconduction des crédits nécessaires au financement de la grille pédagogique** des personnels non-enseignants titulaires et non-titulaires de l'Ecole Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence pour l'année universitaire 2010-2011 présentée dans ce rapport, soit **716.016 euros**,

- **la reconduction des crédits nécessaires au financement de la grille pédagogique** des enseignants titulaires de l'Ecole Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence pour l'année universitaire 2010-2011 présentée dans ce rapport, soit **985.428 euros**,

- **la reconduction des crédits nécessaires au financement de la grille pédagogique** des enseignants non-titulaires de l'Ecole Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence pour l'année universitaire 2010-2011 présentée dans ce rapport, soit **295.579 euros** et **5.200 euros** pour les Modèles Vivants,

- **la reconduction de l'enveloppe financière** permettant la rémunération d'heures hebdomadaires supplémentaires du 1^{er} octobre 2010 au 30 juin 2011 dans le cadre de la coordination pédagogique de l'Ecole Supérieure d'Art à raison de :

- 21 heures hebdomadaires, soit **21.180 euros** pour les enseignants titulaires et non titulaires,

- 4 heures hebdomadaires au titre de la coordination du 3^{ème} cycle Locus Sonus subventionnées à hauteur de **5.000 euros** par la DRAC.

- la reconduction de l'enveloppe financière permettant le financement des Ateliers Ouverts, à raison d'un montant de 54.493 euros.

Sachant que les dépenses visant l'ensemble de ces opérations s'élèvent à **2.150.728 euros** toutes charges comprises pour l'année universitaire 2010-2011, réparties comme suit :

- du **1^{er} octobre 2010 au 31 décembre 2010**, un montant de **537 682 euros** au budget de la Ville, affecté au chapitre 92312 - Ecole Supérieure d'Art
- du **1^{er} janvier 2011 au 30 septembre 2011**, un montant de **1 613 046 euros**, à prévoir au budget primitif 2011 de la Ville.

2010.949 - BUDGET PÉDAGOGIQUE 2010-2011 DE L'ECOLE SUPÉRIEURE D'ART

Présents et représentés	: 55
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 08 Octobre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**